

Daniel Le Blévec

Indulgences et quêtes, à propos des œuvres de pont de la vallée du Rhône

Dans la documentation épiscopale et pontificale de la fin du Moyen Âge, parmi les lettres qui accordent des indulgences¹ aux fidèles de la France méridionale, plus particulièrement dans la basse vallée du Rhône, quelques-unes concernent des institutions originales appelées les œuvres de pont (*opera pontis*). Voir de tels destinataires figurer parmi les bénéficiaires de grâces spirituelles, à côté des églises ou d'autres sanctuaires, peut surprendre, dans la mesure où aujourd'hui construire et entretenir des ponts et des routes sont des entreprises strictement profanes, relevant de la seule compétence des autorités publiques. Tel n'était pas le cas à l'époque médiévale.

1 Pourquoi des indulgences pour des ponts?

En ce temps, en effet, se déplacer, voyager, cheminer sur les routes, franchir les rivières et les fleuves, sont des activités périlleuses. Dès qu'il quitte son espace familial, villageois ou familial, l'homme en chemin doit affronter un environnement hostile et plein d'aléas: ne pas trouver un hébergement pour passer la nuit, faire de mauvaises rencontres, surtout braver le danger que constitue la traversée de rivières au cours impétueux, de fleuves larges et parsemés d'embûches (rochers, tourbillons, courants violents), sans compter les dangers d'ordre surnaturel, que l'imaginaire populaire localise volontiers dans l'environnement fluvial. Comme l'ont montré les travaux consacrés à la pauvreté au Moyen Âge, notamment ceux de Michel Mollat, tout voyageur qui part seul sur les routes devient un *pauper*, car si *paupertas* signifie dénuement, le mot renvoie aussi à la notion de faiblesse.² Parmi les voyageurs, ce sont bien entendu les pèlerins qui, les premiers, attendent aide et réconfort. Mais pas uniquement: tous ceux qui voyagent affrontent les même dangers, comme en

1 Dans son introduction à l'ouvrage issu de son séminaire „Justice et miséricorde“ Catherine Vincent note combien le phénomène de l'indulgence dans sa diversité en France est encore peu exploré: Catherine Vincent (éd.), Justice et miséricorde. Discours et pratiques dans l'Occident médiéval, Limoges 2015 (Cahiers de l'Institut d'Anthropologie juridique 43), pp. 9–23, ici p. 10. Sur les campagnes d'indulgences au Moyen Âge tardif, on verra l'article de Francis Raupp, Les campagnes d'indulgences dans le diocèse de Strasbourg à la fin du moyen âge, in: Revue d'histoire et de philosophie religieuses 83 (2003), pp. 71–88. La question pour la période suivante est abordée par Elizabeth C. Tingle, Indulgences after Luther. Pardons in Counter Reformation France, London 2015 (Religious Cultures in the Early Modern World 21).

2 Michel Mollat, Les pauvres au Moyen Âge, étude sociale, Paris 1978, pp. 11–14 et 116s.

témoignent les cas connus de personnages de toutes catégories, du noble au petit marchand, qui se sont noyés en traversant une rivière ou qui, s'étant sauvés, ont perdu tous leurs biens. Aussi, entretenir une route, construire un pont, édifier un asile pour abriter ceux qui se déplacent ou même simplement y participer en donnant une somme d'argent, sont des attitudes relevant du devoir d'aumône et de l'impératif d'assistance envers son prochain lorsque celui-ci est dans le besoin. Les fidèles qui consacrent un peu de leur temps ou de leurs deniers à de telles entreprises font par conséquent œuvre de piété et ils en attendent des bénéfices spirituels comparables à ceux qui leur sont promis lorsqu'ils se montrent généreux envers les couvents et les églises.

C'est pour gérer ces dons, faire face tant à l'afflux des voyageurs qu'à celui des fidèles dévots, avides des bénéfices spirituels procurés par l'octroi des indulgences, mais également pour organiser les travaux nécessités par la construction et l'entretien des ponts, enfin pour assurer l'assistance aux pèlerins et aux pauvres passants que se sont constituées, à partir de la fin du XII^e siècle, des *opera pontis*, plus particulièrement dans les régions méditerranéennes de l'Occident, en Italie et en France méridionale. Ces institutions, au statut canonique assez flou, ont pu être des émanations d'autorités ecclésiastiques supérieures, comme les monastères ou les communautés de chanoines. Elles ont parfois dépendu de confréries, de seigneurs ou de pouvoirs municipaux.³

Les *opera pontis* ont été nombreuses dans le sud de la France, en Italie notamment. Mais il est une région où ces institutions ont pris une importance toute particulière, en raison de leur ampleur monumentale, de leur renommée, de l'utilité de leur action, de l'abondance documentaire dont elles bénéficient et de l'originalité de leur situation ecclésiastique et juridique: ce sont les œuvres de pont de la vallée du Rhône. Leur localisation se confond avec celle des trois grands ponts qui ont été édifiés sur le Rhône entre la fin du XII^e et le début du XIV^e siècle: Lyon, Pont-Saint-Esprit, Avignon.

„Constructionem pontium qui super ingentia flumina pia devotione fidelium construuntur per quos multis obviatur periculis ... providetur“: telle est la formule utilisée par le pape Jean XXII en 1316, à propos du nouveau pont construit sur le Rhône à Saint-Saturnin, petite ville située au nord du diocèse d'Uzès, qui devait rapidement au cours du XIV^e siècle changer son ancien toponyme pour celui de Pont-Saint-Esprit.⁴ L'opinion du pape pourrait à juste titre concerner également deux autres grandes œuvres de pont, celle de Lyon et celle d'Avignon, trois initiatives

³ Sur les œuvres de pont, particulièrement dans la basse vallée du Rhône, voir Daniel Le Blévec, *La part du pauvre. L'assistance dans les pays du Bas-Rhône du XII^e siècle au milieu du XV^e siècle*, Roma 2000 (Collection de l'École française de Rome 265), pp. 305–435.

⁴ Louis Bruguier - Roure, *Cartulaire de l'œuvre des église, maison, pont et hôpitaux du Saint-Esprit (1265–1791)*, Nîmes 1894, no. 58.

ambitieuses, destinées à dompter en le franchissant à pied sec un grand fleuve aux eaux tumultueuses et aux crues dévastatrices, redoutable pour les voyageurs amenés à le traverser. À tel point que très tôt des légendes avaient vu le jour à propos de l'édification de ces trois ponts, tant l'entreprise paraissait incroyable, impossible à réaliser sans l'aide divine: ce fut, à Avignon, l'histoire du jeune berger Bénézet qui, inspiré par Dieu, parvint à persuader les autorités locales du caractère sacré de son projet d'édifier un pont en soulevant et transportant une lourde pierre jusqu'à l'emplacement de la première arche du futur ouvrage d'art.⁵ À Pont-Saint-Esprit, où le pont allait prendre l'allure d'un véritable viaduc de 900 mètres de long, c'est le Saint Esprit lui même qu'on pensait être intervenu sous l'aspect d'un ouvrier zélé et mystérieux, accomplissant une quantité impressionnante de travail dans la journée, ne percevant pas de salaire, disparaissant le soir, présent sur le chantier avant tout le monde le lendemain matin.⁶ Très tôt également des miracles sont avérés: guérisons miraculeuses obtenues grâce aux prières des fidèles, sollicitant l'intervention du bienheureux „Bénézet“.

La caractéristique essentielle d'une œuvre de pont est donc l'association étroite entre viabilité et charité. En facilitant le cheminement des voyageurs, en abrégant leurs fatigues, en leur évitant les dangers de la traversée des cours d'eau, en leur offrant un repos réparateur dans les hospices élevés à la tête du pont, en leur permettant d'accomplir leurs dévotions dans les chapelles édifiées à proximité, contribuant ainsi à la santé du corps et au salut de l'âme, le pont est la matérialisation visible et monumentale de la charité, le support matériel d'une spiritualité de l'amour fraternel: le pont unit les hommes, comme la *caritas* doit unir entre eux tous les fidèles du Christ.

Les lettres d'indulgences pontificales viennent encore renforcer le caractère sacré des ponts. Elles insistent toutes sur le bien-être accru des voyageurs, désormais préservés des dangers qui les menaçaient précédemment pendant la traversée, et sur celui des pauvres et des malades accueillis dans les hôpitaux élevés à la tête du pont. De tels avantages rendent donc tout à fait dignes de récompenses spirituelles ceux qui, par leurs aumônes, viendraient aider les fraternités ayant en charge l'œuvre.

2 Accumuler les mérites, financer les *opera pontis* (XIII^e–XIV^e siècles)

Notre intérêt portera essentiellement sur les ponts les plus méridionaux, celui d'Avignon et celui de Pont-Saint-Esprit, le pont de la Guillotière à Lyon, le plus ancien

⁵ Dossier „Saint Bénézet, fondateur du pont d'Avignon, histoire et légende“, in: Mémoires de l'Académie de Vaucluse 5 (1984), pp. 106–110.

⁶ Bruguier-Roure, Cartulaire (voir note 4), p. XXV.

de la capitale des Gaules, n'ayant pas fait l'objet de recherches documentaires suffisamment approfondies jusqu'à ce jour. En ce qui concerne le fonctionnement des „œuvres“ qui les ont pris en charge, la structure interne des communautés de *fratres* et *sorores pontis*, leur recrutement, leurs relations avec les autorités communales et leur position comme enjeu au sein des rivalités de pouvoir entre villes, évêques et parfois le roi de France – il faut rappeler que le Rhône est alors la frontière entre le royaume de France et l'Empire germanique – pour ces aspects qu'il n'y a pas lieu de traiter ici, mais qui permettent de peindre le contexte, je renvoie aux chapitres de mon livre consacré à l'assistance dans les pays du Bas-Rhône, où ils trouvent un large développement.⁷

La question des indulgences doit, quant à elle, être d'emblée posée en lien avec le problème du financement des œuvres de pont et donc du développement des quêtes. Elle doit également être articulée à la question des dévotions populaires et des légendes que celles-ci ont véhiculées dès le début, favorisées par l'admiration des foules devant ces entreprises colossales, gigantesques, „merveilleuses“, que furent les constructions de ponts de pierre sur le Rhône. Ces légendes se sont peu à peu fixées, avant d'être mises par écrit pour être lues (*legendae*) à l'occasion de campagnes de prédication et de quêtes. La version avignonnaise de la légende, développant la vie et les miracles du fondateur du pont d'Avignon, a été élaborée très tôt, sans doute dès le début du XIII^e siècle, deux ou trois décennies seulement après la mort de Bénézet. Dans la seconde moitié du XIII^e siècle un texte latin de la légende est composé et peu après il est traduit en provençal, afin d'être compris par le plus grand nombre de fidèles, à qui il était lu. La légende de saint Bénézet put ainsi être diffusée à travers les provinces de la Chrétienté par les quêteurs de l'œuvre du pont d'Avignon. L'on sait que ces récits légendaires sont en réalité des créations opportunistes, élaborées ici à des fins de propagande, pour soutenir les campagnes de récoltes de fonds organisées à partir de la deuxième moitié du XIII^e siècle. C'est donc essentiellement à l'usage des quêteurs qu'on estima nécessaire de mettre par écrit un récit des origines propre à susciter l'émerveillement des fidèles et surtout leur générosité.

À l'appui de cette interprétation, on notera la convergence chronologique entre la date de 1278, donnée comme *terminus a quo* par les philologues pour la traduction en provençal de la légende, et celle de la première bulle d'indulgence attestée dans la documentation d'archives, accordée par le pape Martin IV en 1281.⁸

À Pont Saint-Esprit les premières bulles pontificales d'indulgences furent accordées très peu de temps après l'achèvement du pont. Ouvert à la circulation en 1309, pourvu d'un hôpital et d'une chapelle, en conformité avec la configuration classique des complexes hospitalo-routiers du Moyen Âge, le pont connut d'emblée un succès

⁷ Le Blévec, *La part du pauvre* (voir note 3), pp. 337–360.

⁸ François, marquis de Ripert-Monclar, *Bullaire des indulgences concédées avant 1431 à l'œuvre du pont d'Avignon par les souverains pontifes*, Monaco-Paris 1912.

de fréquentation considérable, tant son utilité pour la circulation des hommes et des biens répondait à une nécessité en ce lieu, carrefour entre trois états (royaume de France, Empire germanique, Etats pontificaux) et quatre provinces (Languedoc, Comtat Venaissin, Dauphiné, Vivarais). La chapelle de l'hôpital, dédiée à l'Esprit Saint, était destinée à devenir un lieu de pèlerinage, puisqu'elle abritait une statue miraculeuse de la Vierge, ainsi qu'une relique de Saint Louis, roi de France, récemment canonisé. Les fidèles, originaires du lieu, voyageurs ou simples passants, s'y arrêtaient pour prier et y laissaient volontiers une aumône. Dès 1313, Clément V octroie une indulgence d'un an et 40 jours aux fidèles confessés qui visiteront la chapelle à Noël, Pâques, l'Ascension, Pentecôte, Saint-Jean-Baptiste, Toussaint et aux quatre fêtes de la Vierge (Nativité, Annonciation, Visitation, Assomption) et 100 jours à ceux qui le feront dans l'octave.⁹ Ses successeurs confirmèrent à diverses reprises ces dispositions, augmentant même parfois le nombre des fêtes concernées. (tab. 1)

De fait, la prise en charge par les œuvres de pont de l'entretien permanent de l'ouvrage d'art et le devoir d'assistance accompli dans l'hôpital constituaient des tâches lourdes et coûteuses. Elles nécessitaient des sources de financements diversifiées: offrandes, legs, quêtes, fêtes, revenus des temporels (patrimoines fonciers). Seules vont nous intéresser ici les sources de financement par l'appel à la charité publique, moyennant la promesse d'indulgences, c'est-à-dire les quêtes et les fêtes.

À cet égard, la démarche des œuvres de pont n'a rien de très original. Les grands ordres hospitaliers du Moyen Âge ont pratiqué les quêtes sur une grande échelle, Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, frères de l'ordre du Saint-Esprit, Antonins en particulier. Pour attirer les aumônes des fidèles, tous avaient obtenu des priviléges du Siège apostolique, notamment sous forme d'indulgences.¹⁰ Les œuvres de pont s'insèrent donc dans un courant assez général: les services qu'elles rendaient grâce à l'entretien régulier du pont et à l'accueil hospitalier universel, ouvert à tous sans restrictions, justifiaient amplement la pratique des quêtes dans un très large rayon d'action.

À Avignon, l'appel à la charité publique a été particulièrement intense dans la première moitié du XIII^e siècle, lors de la construction du complexe hospitalo-routier, côté ville (rive gauche du Rhône). La réponse des fidèles fut suffisamment importante et efficace pour que les responsables de l'œuvre du pont ne ressentent pas alors la nécessité de recourir à des soutiens sous la forme d'indulgences. La situation changea, semble-t-il, à partir du milieu du XIII^e siècle, les aumônes se faisant plus rares.

⁹ Bruguier-Roure, *Cartulaire* (voir note 4), no. 57.

¹⁰ Andreas Rehberg, Una categoria di ordini religiosi poco studiata: gli ordini ospedalieri. Prime osservazioni e piste di ricerca sul tema „Centro e periferia“, in: Anna Esposito/Andreas Rehberg (éd.), *Gli ordini ospedalieri tra centro e periferia. Giornata di studio, Roma, Istituto Storico Germanico, 16 giugno 2005, Roma 2007* (Ricerche dell'Istituto Storico Germanico di Roma 3), pp. 15–70, ici pp. 57–63.

Tab. 1: Indulgences pontificales en faveur du pont Saint-Esprit.

| | | | |
|-------------|------|--|---|
| Clément V | 1313 | 1 an 40 jours | visite de la chapelle à Noël, Pâques, Ascension, Pentecôte, St-Jean-Baptiste, 4 fêtes de la Vierge, Toussaint |
| | | 100 jours | Octave des fêtes ci-dessus |
| | | 100 jours | pour l'achèvement et l'entretien du pont et de l'hôpital |
| Jean XXII | 1316 | 1 an 40 jours | aumônes |
| | 1319 | 40 jours | aumônes |
| | 1332 | 40 jours | aumônes |
| Clément VI | 1343 | Confirmation des indulgences accordées par Clément V | |
| Innocent VI | 1353 | Confirmation des indulgences accordées par Clément V | |
| | 1354 | 1 an 40 jours | pour le construction de l'église du Saint Esprit |
| Urbain V | 1365 | 1 an 40 jours | pour la construction de l'église du Saint Esprit |
| Nicolas V | 1448 | Confirmation des indulgences accordées par ses prédécesseurs, augmentées d'une indulgence de 7 ans et 7 quarantaines | |
| Calixte III | 1457 | Confirmation de tous les priviléges de ses prédécesseurs | |

L'on peut s'interroger sur les raisons du tarissement de cette source de financement. Peut-être l'œuvre du pont d'Avignon eut-elle à subir la concurrence d'autres quêtes, donc à un accroissement des sollicitations. L'on pense en particulier aux maisons des ordres Mendians, désormais bien implantés, non seulement à Avignon, mais également dans de nombreuses villes du Midi et d'ailleurs. C'est aussi le moment où l'on voit être promulgués et diffusés des statuts synodaux qui expriment des réserves à l'encontre des quêteurs étrangers aux paroisses et invitent les curés à se monter méfiant à leur égard. L'on craint les imposteurs. Aussi les statuts prescrivent-ils aux curés de ne pas recevoir dans leurs églises des quêteurs qui ne produiraient pas des lettres authentiques de l'évêque du lieu ou du pape les accréditant dans leur mission.

Pour réagir à cette évolution qui leur était évidemment défavorable, les responsables de l'œuvre du pont d'Avignon mirent au point une riposte en deux temps, comme on l'a vu:

- d'abord la mise par écrit des épisodes de la vie de saint Bénézet, recopiés sur des membranes de parchemin, afin qu'elles soient emportées commodément avec eux par les quêteurs de l'œuvre et que le récit en soit lu dans les églises. Comme on l'a dit, cette „légende“ fut traduite en langue d'oc après 1278 afin qu'elle soit comprise par le plus grand nombre de fidèles.

- ensuite, on demanda au pape d'accorder des récompenses spirituelles aux bienfaiteurs du pont et de l'hôpital Saint-Bénézet. L'indulgence accordée par Martin IV en

1281 fut confirmée en des termes identiques par Nicolas IV en 1290.¹¹ Au XIV^e siècle, Clément VI triple l'indulgence, en accordant 3 ans et 3 quarantaines aux fidèles „vere penitentibus et confessis“ qui se seront montrés généreux envers le pont d'Avignon et son hôpital. En outre celui qui décéderait dans l'année de son aumône bénéficierait d'une indulgence pléniaire.¹² Innocent VI est plus restrictif: il en revient à la dispense de peine temporelle d'un an et 40 jours.¹³ Urbain V nous fournit, dans la bulle d'indulgence qu'il n'a pas manqué, lui aussi, de promulguer, une quantité de détails qui illustrent la manière dont, concrètement, se déroulaient les campagnes de quêtes de l'œuvre du pont. Le pape commence par exhorter tous les prélats et les clercs séculiers et réguliers de la chrétienté à bien recevoir dans leurs églises les frères venant quêter pour le pont ou l'hôpital Saint-Bénézet. Dès qu'un quêteur arrivera dans une paroisse, il sera accueilli honnêtement et charitalement par le prêtre desservant. Celui-ci devra alors convoquer les paroissiens. Devant l'assemblée, il présentera l'envoyé de l'œuvre du pont et il incitera les fidèles à lui faire de bonnes aumônes. Dans le mois qui suivra la lecture de la bulle, tout fidèle pénitent et confessé qui aurait contribué par une aumône aux réparations du pont ou à l'entretien des frères et à celui des pauvres malades gisant dans l'hôpital du pont Saint-Bénézet et qui renouvelerait cette aumône chaque vendredi obtiendrait à chaque fois une indulgence de trois ans et de trois quarantaines, plus le 1/7 du reste de ses peines.¹⁴

Grégoire XI en revient quant à lui à une indulgence d'un an et 40 jours pour tout bienfait destiné au pont dans le mois suivant.¹⁵ Cette bulle d'indulgence a été la dernière promulguée, Martin V ne faisant que confirmer l'ensemble des priviléges spirituels accordés par ses prédécesseurs. (tab. 2)

Tab. 2: Indulgences pontificales en faveur du pont d'Avignon.

| | | |
|-------------|------|---|
| Martin IV | 1281 | 1 an 40 jours |
| Nicolas IV | 1290 | 1 an 40 jours |
| Clément VI | 1343 | 3 ans 3 quarantaines |
| Innocent VI | 1353 | 1 an 40 jours |
| Urbain V | 1366 | 3 ans 3 quarantaines et 1/7 du reste des peines |
| Grégoire XI | 1371 | 1 an 40 jours |
| Martin V | 1430 | „... omnes et singulas indulgencias super descriptas auctoritate apostolica ... confirmamus“. |

¹¹ Ripert-Monclar, Bullaire (voir note 8), p. 4.

¹² Ibid., p. 5.

¹³ Ibid., p. 6.

¹⁴ Ibid., pp. 7–9.

¹⁵ Ibid., p. 11.

Que les papes du XIV^e siècle se soient ainsi intéressés de près à la bonne santé de l'œuvre du pont Saint-Bénézet ne doit pas surprendre: ils avaient sous les yeux en permanence cet exemple éclatant d'action et de dynamisme en matière d'assistance aux pauvres et aux voyageurs. Eux-mêmes empruntaient régulièrement le pont, accompagnés de la cour pontificale, pour se rendre dans leur résidence de Villeneuve-lès-Avignon, sur la rive droite du fleuve. Ils prenaient alors parfaitement conscience de l'utilité d'un tel ouvrage et donc de la nécessité de contribuer financièrement aux opérations d'entretien que son état exigeait. Du reste l'œuvre du pont bénéficia régulièrement de dons en nature et en argent, comme en témoignent les mentions relevées dans les registres de comptes de la papauté.

L'œuvre du pont Saint-Esprit elle aussi fit appel très tôt à la charité publique, selon des modalités voisines de celles de l'œuvre de Saint-Bénézet. Les responsables (*rectores*) organisèrent des tournées de collectes de fonds dans divers diocèses de la chrétienté. Ceux qui partaient (*questores*) revêtus de l'habit blanc des frères du pont s'efforçaient d'exciter la générosité des fidèles par le récit des miracles accomplis grâce à l'intervention du Saint Esprit et par la promesse d'indulgences épiscopales et pontificales.

Ces indulgences, l'œuvre du pont Saint-Esprit a eu à cœur de les obtenir dès que le pont fut achevé et qu'elle projeta de se lancer dans la construction d'une chapelle et d'un hôpital. De Clément V à Calixte III, c'est donc toute une série de bulles, comme nous l'avons vu précédemment, que les papes accordèrent, promettant aux bienfaiteurs de l'œuvre, comme ils l'avaient fait en faveur de ceux du pont Saint-Bénézet, des récompenses spirituelles, pouvant aller jusqu'à un an et 40 jours d'indulgence.

Les lettres de sauvegarde accordées aux quêteurs par les puissances séculières permettent de délimiter la zone géographique qu'ils fréquentaient. Outre le Langue-doc, c'est en Vivarais, Lyonnais, Dauphiné et Savoie que leur activité se déploya de manière privilégiée, avec même, au XV^e siècle, des incursions en Piémont. C'est précisément en Savoie et en Piémont que les quêteurs du pont Saint-Esprit se heurtèrent à la concurrence d'autres quêteurs qui eux aussi sollicitaient la charité publique en faisant référence à l'Esprit saint, ceux de l'ordre hospitalier romain de *Santo Spirito in Saxia*, plus particulièrement par l'intermédiaire de sa filiale de Besançon.¹⁶

¹⁶ Pour cette filiale voir Françoise Durand, L'hôpital du Saint-Esprit in *Saxia* et ses filiales de Besançon et Dijon (XIII^e–XV^e siècles), in: Esposito/Rehberg (éd.), Gli ordini ospedalieri (voir note 10), pp. 273–288.

3 Les évolutions de la fin du Moyen Âge

Dans l'histoire des œuvres de pont, le XV^e siècle est marqué d'une part par les rivalités qui ont opposé entre eux des quêteurs de plusieurs instituts hospitaliers, d'autre part par un renouveau du processus d'appel à la charité publique, à l'occasion des fêtes religieuses.

3.1 Rivalités

Le conflit entre l'œuvre du pont Saint-Esprit et l'ordre hospitalier romain du Saint-Esprit *in Saxia*, à partir des années 1430, a été motivé par l'invocation commune à l'Esprit divin, censé renforcer la dévotion des populations et augmenter leurs au-mônes. Une telle concurrence dans les régions fréquentées par les quêteurs des deux instituts rivaux provoqua l'intervention des autorités ecclésiastiques des diocèses concernés qui ne voyaient pas d'un très bon œil une situation risquant de s'envenimer, au préjudice de l'idéal charitable. Le compromis qu'elles tentèrent d'imposer fut un échec. Pendant un quart de siècle l'affaire resta pendante, en dépit des tentatives pour lui trouver une solution. Il faudra en 1456 l'appel des frères du pont auprès du roi de France Charles VII pour que, de manière autoritaire, une décision royale impose le maintien de l'œuvre du pont Saint-Esprit dans ses priviléges anciens, en dépit de toute revendication qui émanerait de l'hôpital du Saint-Esprit de Rome, au moins dans le royaume.¹⁷

Dans cette „guerre des quêtes“, l'œuvre du pont Saint-Bénézet d'Avignon était restée un peu en retrait. Elle avait en effet décidé de se tourner vers une autre source de revenus, liée aux fêtes religieuses.

3.2 Les fêtes religieuses

À la fin du Moyen Âge les fêtes religieuses sont régulièrement l'occasion d'organiser des processions à travers les rues et les places, selon des itinéraires déterminés entraînant les fidèles d'église en couvent, d'oratoire en sanctuaire. À Avignon, la procession de la Fête-Dieu (Corpus Christi) traversait la salle des malades de l'hôpital du pont Saint-Bénézet. Dans les années 1430, les recteurs de l'œuvre rappelèrent que les papes avaient accordé des indulgences aux bienfaiteurs de l'hôpital. Ils proposèrent donc à ceux qui accompliraient ces manifestations de dévotion une attestation, à l'intention de leur confesseur et moyennant une compensation financière. Il s'agis-

¹⁷ Sur cette affaire, voir Le Blévec, *La part du pauvre* (voir note 3), pp. 416–419.

sait donc, pour eux, de vendre des sortes de „billets d'absolution“ et d'essayer, par ce moyen, de renflouer les caisses de l'œuvre.

Devant le succès obtenu, ils décidèrent d'aller plus loin en sollicitant du pape Eugène IV, et en obtenant de lui, l'octroi, pendant trois ans, d'une indulgence plénière en faveur de tous les fidèles qui visiteraient la chapelle de l'hôpital du pont Saint-Bénézet le jour de la Fête-Dieu et y laisseraient une aumône. Dès lors, l'affluence fut considérable à l'hôpital du pont chaque année le jour de la fête, connue désormais sous le nom de „pardon du pont“. En 1453, Nicolas V renouvela pour une période de 5 ans l'indulgence plénière en faveur des visiteurs de l'hôpital, assortie cependant de l'exigence d'un jeûne annuel le samedi.

Inscrit désormais parmi les fêtes avignonnaises, le pardon du pont va étendre sa réputation bien au-delà de la ville, attirant des dévots de plusieurs régions d'Europe. Un mécanisme de publicité avait en effet été mis en place par les recteurs de l'œuvre du pont. Ils avaient pris l'habitude d'engager des prédicateurs des ordres Mendians en leur confiant des tournées de propagande afin d'inciter les fidèles de la Chrétienté à venir à Avignon, assister au pardon du pont et y gagner des indulgences. On a ainsi conservé des contrats passés devant notaire entre les recteurs et des frères Mendians, précisant d'un côté les obligations du prédicateur (prêcher dans un nombre indiqué de villes en exhibant les bulles d'indulgence), de l'autre le montant de la somme versée par l'œuvre du pont.

À Avignon, toute une organisation est mise en place pour fabriquer les billets d'absolution, sous la forme d'un morceau de parchemin, avec le texte de la bulle pontificale et la certification du versement d'une aumône, texte pré-écrit, laissant des espaces libres pour ajouter au dernier moment la date et le nom du bénéficiaire. Chacun de ces billets est vendu 4 sous, mais des réductions, voire la gratuité, sont prévues pour les plus pauvres.

On notera qu'à aucun moment, le prix de vente du billet n'est mentionné, afin d'éviter le risque d'une accusation de simonie. Sans doute était-il comptabilisé avec le montant de l'aumône versée par le fidèle, laissant planer un „flou“ aussi commode que prudent.

Concrètement le succès du pardon du pont, qui ne se démentit pas jusqu'à l'époque moderne, permit aux recteurs de l'œuvre d'avoir des finances équilibrées.¹⁸

Plus généralement le système des tournées de quêtes et l'appel à la charité publique sur une grande échelle par les œuvres de pont a perduré jusque tard dans le XVI^e siècle, avant que le concile de Trente ne prenne les mesures réformatrices qui s'imposaient à l'encontre de cette pratique. C'est la preuve qu'au-delà du besoin persistant d'obtenir des grâces spirituelles pour leur salut, les fidèles avaient conscience de l'utilité de la vocation d'assistance des œuvres de pont. Il faudra en

¹⁸ Sur le pardon du pont d'Avignon, cf. ibid., pp. 419–424.

réalité attendre la laïcisation progressive de la viabilité, de plus en plus conçue à l'époque moderne comme une prérogative de l'État – c'est désormais la puissance publique qui allait prendre en charge la construction et l'entretien des „ponts et chaussées“ – pour voir peu à peu s'étioler ces institutions que furent les *opera pontis*, aussi originales par leur spécificité fonctionnelle qu'intégrées dans la mécanique bien huilée des échanges entre ici-bas et au-delà, dont les indulgences constituèrent une donnée emblématique.

Liste des illustrations

- Fig. 1: © Chiugoran (URL: https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Saint-benezet_in_southeastern_France.jpg; 26. 1. 2017)
- Fig. 2: Cliché Daniel Le Blévec.
- Fig. 3: Dessin réalisé par Louis Bruguier-Roure, reproduit dans: Marcel Gouron, Histoire de la ville du Pont-Saint-Esprit, Nîmes 1934, pp. 236–237.



Fig. 1: Le pont Saint-Bénézet, Avignon.



Fig. 2: Le pont Saint-Esprit sur le Rhône.



Fig. 3: L'entrée du Pont-Saint-Esprit au XVI^e siècle, reconstitution par Louis Bruguier-Roure, 1889.